

Thierry OKONSKI

## MAIRIE DE BOUAFLE

## DEMANDE DE PRET ou LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL

- 1) la demande doit être faite 15 jours avant la prise en charge du matériel.
- 2) prendre contact avec Monsieur OKONSKI Thierry, responsable des services techniques au : 06 07 24 04 95, afin de déterminer l'heure où vous pourrez prendre le matériel et restituer celui-ci. Les horaires doivent être impérativement respectés, après 10 mn d'attente, la porte sera fermée.

3) – le mobilier brisé ou	détérioré devra être re	mplacé ou rembours	sé à la commune.		
4) – tout contrevenant à	ce règlement se verra	refuser à l'avenir le p	prêt de mobilier con	mmunal.	
Prêt de matériel pour	la date du :				
NOM :		PRENOM :			
Adresse:					
Téléphone:					
DESIGNATION DU MOBILIER	Quantité souhaitée	Quantité prêtée	Quantité réceptionnée	Prix unitaire	Prix total
CHAISE			•	0.50€	
BANC BOIS				0.000	
(uniquement pour les associations)					
TABLE METAL (Uniquement pour les associations)					
PLATEAU BOIS 3 mètres (10 personnes) (Uniquement pour les associations)					
ŕ					
TRETEAU (uniquement pour les associations)					
TABLE PLASTIQUE 1.80 mètres (6 personnes)				1€	
BARNUM 3X3 (maxi 2 + 500€ caution)				50€	
Date de prise en charge			_	0 - 12h	
Réservé aux association - Stands 3 m x 3 - Grande tente 1 - Sono (matériel - Prises caravane - Rallonges	m 2 m x 6 m s)			Date et signature de l'e	mprunteur,
Avis des services techniques				Avis et signature du Maire Adjoint	
				ACCORD □	REFUS □

Nadine FROMAGEOT